Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260209-2026_01_32-DE

COMMUNE DE RIANTEC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf février, à dix-huit heures, le conseil municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de RIANTEC, sous la présidence de Jean-Michel BONHOMME, maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 29
- Date de la convocation du conseil municipal : 23 janvier 2026 (documents budgétaires) et 30 janvier 2026
- Présents : M. BONHOMME, M^me^ PERRIN, M. LE FÉE, M^me^ LE ROCH, M. MIRAULT, M^me^ BERNARD, M. GUILLO, M^me^ GOURVÈS, M^me^ MARROT, M. LE FLOCH, M^me^ LECOINTRE, M^me^ KERDAVID, M. GRARE, M^me^ PIRAUD, M. CATEAU, M^me^ ORGEBIN, M. PELLETIER, M^me^ GUÉMENÉ, M. OLLIVIER, M^me^ PESQUER, M. MALARDÉ, M. CADORET, M. KERBELLEC (s'est absenté lors de la Q16) – Absents ayant donné pouvoir : M. BOULARD à M. MIRAULT, M. LE SQUER à M^me^ GUÉMENÉ, M^me^ BROTONNE à M^me^ PERRIN.
- Absent : M^me^ LIOT, M. LEROUX, M. MOLLO, M. KERBELLEC (s'est absenté lors de la Q16).

A la demande des élus de la minorité, le maire propose l'ajout à l'ordre du jour de la séance de la question N°32 :

- Appel d'urgence pour les populations victimes à Gaza.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Mme Bernard est nommée secrétaire de séance.

SOLIDARITÉS

Question n° 32 : APPEL D'URGENCE POUR LES POPULATIONS VICTIMES A GAZA — CONTRIBUTION AU FONDS DE CONCOURS FACECO

EXPOSÉ de M. BONHOMME, maire

Sur proposition des élus du groupe de la minorité, il est proposé d'apporter le soutien de la commune aux populations victimes à Gaza :

« En dépit de la reconnaissance de l'Etat de Palestine par la communauté internationale lors de la dernière Assemblée Générale de l'ONU en septembre dernier et l'entrée en vigueur d'un cessez le feu depuis le 19 janvier dernier, on meurt encore et toujours à GAZA. Alors que des frappes israéliennes sur la bande de Gaza auraient causé la mort de 17 personnes mercredi, environ 20 000 personnes dans l'enclave palestinienne ont besoin de soins médicaux urgents. Plus leur évacuation est retardée, plus le risque de décès ou d'aggravation de leur état augmente, a averti l'Agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens (UNRWA) sur le site des Nations Unies https://news.un.org/fr
Selon l'ONG française Médecins sans Frontières, actuellement aucun hôpital n'est pleinement fonctionnel à Gaza. Les soins essentiels tels la chirurgie, la prise en charge des grands brûlés, des traumatismes ou cancers sont gravement compromis.
Ces victimes sont principalement des femmes et des enfants. Comme en Ukraine, les principales victimes de ces conflits sont aujourd'hui et encore sont les populations civiles.
Lors du conseil municipal du 31 mars 2022, nous avons adoptés à l'unanimité la proposition faite par la majorité d'apporter notre soutien financier au profit de la protection de la population civile d'Ukraine avec le versement d'un don de 3000€.
Aujourd'hui, 9 février 2026, nous vous proposons de voter un montant équivalent dans un souci d'équité mais aussi humanitaire afin de contribuer à la protection des populations civiles palestiniennes via UN don

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260209-2026_01_32-DE

de 1500€ à Médecins sans Frontières à l'initiative de l'opération URGENCE GAZA et 1500€ à l'UNRAE, agence l'ONU qui interviennent dans les camps de réfugiés, notamment à travers des programmes scolarisation des enfants. Actuellement, aucune école n'est en mesure d'accueillir aujourd'hui les enfants pour leurs apporter les savoirs rudimentaires pour comprendre et envisager un autre futur pour ces territoires.
L'objectif de cette proposition est de soutenir des organisations en cours qui sur place tentent de répondre aux besoins essentiels dont sont privées aujourd'hui ces familles.
Pour notre groupe, élus minoritaires, cette proposition est l'affirmation de notre solidarité envers les victimes de ces terribles tragédies. »

Lors de la séance du 31 mars 2022, le conseil municipal avait voté une aide exceptionnelle aux victimes en Ukraine d'un montant de 3 000 € via le fonds de concours FACECO.

Le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) est un fonds de concours géré par le Centre de crise du MAEDI qui a pour objectif de permettre une réponse d'urgence efficace et pertinente, d'optimiser les ressources financières et de garantir la traçabilité des fonds versés.

Le recours au FACECO par les collectivités territoriales permet de mutualiser les moyens autour de projets significatifs, à forte visibilité, sélectionnés sur la base des évaluations des besoins réalisés par les Nations Unies et l'Union européenne, suivis sur place par le Consulat général de France à Jérusalem.

En réponse à la demande de la minorité, il est proposé d'allouer, dans ce cadre, une aide d'un montant de 3 000 € et de réitérer le soutien au fonds de concours FACECO.

DÉLIBÉRÉ

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ :

— D'ALLOUER une aide exceptionnelle de 3000 € en faveur des populations victimes à Gaza ;

— DE DIRE que cette aide sera versée à la Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger, au profit du fonds de concours « Contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger – Gaza RC-1-2-00263» ;

— DE DONNER tous pouvoirs au maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

Pièces jointes au projet :
– Néant.
Documents complémentaires consultables en mairie :
– Néant.

Le maire,

Jean-Michel BONHOMME

MAIRIE DE RIANTEC
56 (MORBIHAN)

La secrétaire de séance,

Dominique BERNARD

Conseil municipal du 9 février 2026